

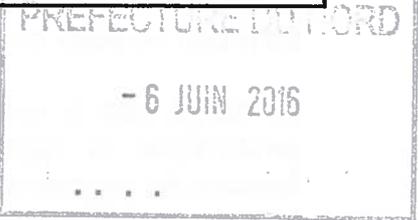
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège :
Métropole européenne de Lille
1 rue du Ballon
59034 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole

Bureau du 13 mai 2016

Délibération du Bureau n°15-2016



**Objet : DEMANDE DE DEROGATION POUR L'OUVERTURE À L'URBANISATION
AU TITRE DU L.142-4 ET L.142-5 DU CODE DE L'URBANISME - PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA MEL**

**MISE EN COMPATIBILITE DU PLU POUR LA REALISATION D'UNE ZONE
D'ACTIVITES SUR LES COMMUNES D'ILLIES ET SALOME**

Le vendredi treize mai deux mille seize à onze heures, le Bureau s'est réuni à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (centre Europe Azur - 323 avenue du Président Hoover à Lille - 2^{ème} étage), sous la présidence de Monsieur Marc Philippe DAUBRESSE, 1^{er} Vice-Président.

Vice-présidents présents :

Michel BORREWATER, Marc-Philippe DAUBRESSE, Luc FOUTRY, Nicolas LEBAS

Convocation au Bureau du Comité syndical le : 28 avril 2016

Nombre de membres du Bureau : 7

Publiée le : 6 - JUIN 2016

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Monsieur le Président

La Métropole européenne de Lille prévoit l'urbanisation d'un secteur de 45 hectares situé au croisement des routes RN41 et RN41, sur les communes d'Illies et Salomé (territoire des Weppes).

Le projet se situe en périphérie des deux villages, au sein d'une vaste zone agricole.

Le projet vise la création d'une zone d'activités économiques dédiée aux activités productives et logistiques. Elle doit notamment pouvoir répondre aux besoins fonciers de grande emprise.

La zone d'activités constitue la première phase d'un projet qui doit atteindre 70 ha au total.

Le secteur est actuellement classé en AUDa et la demande porte sur le reclassement en AUCa au PLU de la MEL.

La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 21 avril 2016 a rendu un avis défavorable à ce projet considérant qu'il n'y avait pas de programmation bien identifiée pour ce parc d'activités.

Éléments positifs à souligner :

- Le site vise à développer des activités économiques, et à constituer une réserve pour des projets de grande taille (disponibilité rare sur le territoire de la MEL) ;
- Le site se trouve en toute proximité d'une halte ferroviaire de la ligne Béthune-Lille, dont le renforcement des cadences est un des objectifs retenus dans le SCOT de Lille Métropole. Cet arrêt tout proche offre l'opportunité de favoriser l'accessibilité en transports en commun, et, de façon complémentaire, l'usage des modes doux. Le projet d'aménagement peut ainsi travailler la connexion avec le nord de la commune de Salomé.
- L'accessibilité routière ne pose pas de problème, les capacités des infrastructures étant suffisantes pour absorber le trafic généré par la zone.
- Le projet n'est pas situé dans un secteur sensible du point de vue environnemental.

Des réserves :

- La consommation foncière (45 ha) est importante : elle impacte 10 exploitations qui sont déjà évincées. Les agriculteurs y exploitent aujourd'hui les terres de manière précaire.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

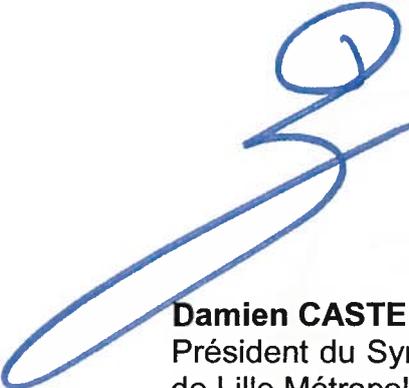
Décision prise :

Considérant que l'urbanisation envisagée :

- ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques,
- ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace,
- ne nuit pas à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services,
- ne génère pas d'impacts excessifs sur les flux de déplacements,

les membres du Bureau du Comité syndical accordent la dérogation d'ouverture à l'urbanisation pour le projet de création de zone d'activités à Illies-Salomé. Le Bureau souhaite que le projet de zone d'activités de la Bassée soit réalisé simultanément pour assurer la cohérence du projet global du secteur,

La décision prise par le Bureau sera transmise au Président de la Métropole Européenne de Lille.



Damien CASTELAIN
Président du Syndicat mixte du SCOT
de Lille Métropole

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

